

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 20 AVRIL 2021 -

DÉCISION N° 21 - 04 - 025

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 3 janvier 2021 s'est réuni le mardi 20 avril 2021 à partir de 10 heures au SDIS, sis 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Présents :

- Georges ZIEGLER (Président)
- Pierre DEVEDEUX (Vice-président)
- Luc FRANCOIS (Vice-président)
- Nicole PEYCELON (membre du bureau)

Excusée :

- Marianne DARFEUILLE (Vice-présidente)

Décision 2 : La convention type avec les associations agréées de sécurité civile dans le cadre de la mise en place du centre de vaccination à Saint-Etienne.

Conformément au dispositif financier mis en place dans le cadre du fonctionnement du centre de vaccination de Saint Etienne, le coût forfaitaire horaire destiné à indemniser les intervenants a été fixé à 96 euros par jour de présence sur site. Les personnels des associations mis à disposition seront donc également indemnisés sur la base de ce montant. Le SDIS remboursera directement les parties prenantes au regard des prestations réalisées. Ce remboursement interviendra chaque mois sur présentation d'un état réalisé à partir des feuilles d'émargement fournies par le méga-centre de vaccination.

La présente convention est conclue pour une durée initiale de 3 mois et ce, à compter du samedi 10 avril 2021. Elle pourra toutefois faire l'objet d'une prolongation en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

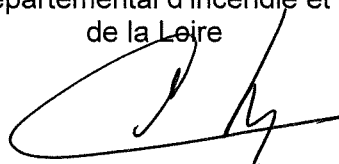
**Vu le rapport présenté par le Président,
Le bureau prend la décision suivante :**

Article unique :

Le bureau approuve le projet de convention fixant les modalités de collaboration avec les associations de sécurité civile intervenant dans le dispositif du centre de vaccination de Saint-Etienne et autorise le Président à signer le document ci-joint avec chacun des partenaires.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du conseil d'administration
du Service départemental d'incendie et de secours
de la Loire



Georges ZIEGLER